

# Les fonds immobiliers, désormais éligibles au label ISR

**Depuis le 23 octobre 2020, les fonds immobiliers peuvent prétendre à une labellisation ISR, ce qui devrait encourager les professionnels du secteur vers des pratiques plus vertueuses, tout en permettant aux épargnants d'investir dans des fonds responsables.**

Alors que jusqu'à présent, seuls les fonds d'actifs mobiliers - actions cotées, titres obligataires, etc.- pouvaient obtenir le label ISR, trois nouveaux supports d'investissements sont désormais éligibles :

- les Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI),
- les Organismes de Placement Collectif en Immobilier (OPCI),
- et les autres Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) immobiliers.

Gage de fiabilité et d'exigence, le label ISR dédié aux fonds immobiliers permettra aux épargnants désireux d'investir dans des véhicules vertueux sur les questions environnementales, sociétales et de gouvernance (ESG) de s'orienter vers des fonds correspondants à leurs valeurs.

Spécifiquement adaptée aux fonds immobiliers, cette déclinaison du label ISR pourra être accordée non seulement à des fonds investissant dans les immeubles les plus modernes et performants, mais aussi à des fonds investissant dans l'amélioration de la performance ESG des bâtiments en portefeuille.

Il s'agit là d'un enjeu prioritaire pour le secteur puisque le taux de renouvellement actuel du parc immobilier est à peine de 1% par an, faisant de l'amélioration de la performance ESG du parc existant un enjeu prioritaire pour le secteur.